



Compte-rendu

Réunion plénière – Tour de France 11 juillet 2024 à 15h30 en salle Pierre Bayle

Le dimanche 14 juillet 2024, le département de l'Ariège accueillera la 15^e étape de l'édition 2024 du Tour de France. Les cyclistes au départ de Loudenvielle, en Haute-Garonne, entreront en Ariège par la commune de Saint-Lary et arriveront au plateau de Beille, traversant ainsi 23 communes du département. Depuis le mois de janvier, des réunions se sont tenues à échéances régulières avec l'ensemble des communes ainsi que les services de l'État et des collectivités.

La réunion plénière de ce jeudi 11 juillet 2024 vise à réaliser un dernier point avec l'ensemble des services de l'État, des services publics et des collectivités afin travailler sur les derniers points d'organisation de l'évènement. En plus des questions transverses, toutes les situations des communes traversées par le parcours ont été abordées et toutes ont eu la parole pour formuler leurs derniers questionnements.

Conformément à l'ordre du jour, les points suivants ont été abordés :

1. Organisation de la gestion de crise

- La sous-préfète, directrice de cabinet rappelle l'organisation de la gestion de crise pour l'évènement. Un Centre Opérationnel Départemental (COD) sera ouvert dès 9h à la préfecture et un Poste de Commandement Opérationnel (PCO) sera également installé sur le plateau de Beille pour prendre le relai sur le CCTDF après le départ des coureurs vers 18h.
- Un annuaire de crise a été remis à l'ensemble des élus lors de la réunion et par courriel, afin qu'ils puissent contacter les bons interlocuteurs en cas de problématique le dimanche 14 juillet.

2. Arrêtés

- L'interdiction de stationnement édictée par l'arrêté du conseil départemental, en accord avec ASO et le sous-préfet en charge du TDF, a été modifiée et ne concerne désormais que le dernier kilomètre avant la ligne d'arrivée au plateau de Beille.

- Les arrêtés de la DIRSO et du département ont déjà fait l'objet d'un communiqué de presse de la préfecture. En ce qui concerne la RN20, les PMV de l'A66 afficheront un message avertissant que l'accès à Andorre et à l'Espagne sera impossible durant l'épreuve.
- Le GGD effectuera une patrouille sur l'ensemble du parcours le matin de l'épreuve afin de déceler la présence de véhicules au stationnement gênant ou non-autorisé au droit du parcours.

3. Communes traversées par le Tour de France

- **Saint-Girons :**

- Les travaux de voirie ont bien pris fin le vendredi 5 juillet.
- S'agissant de la sécurisation du Relais-Etape TDF, il est rappelé que le DPS sera implanté au niveau de la piscine municipale et que les clés seront remises samedi 13 juillet à la responsable de la Croix-Rouge. Les barrières de sécurisation ont été prépositionnées par paquet sur toutes les voies et avenues concernées.
- La pharmacie Talobre conservera sa garde lors de la course suite au choix des pharmaciens de ne pas modifier le planning. Toute la rive droite de la commune restera empruntable pendant l'étape (RD3). Les usagers en provenance de Saint-Girons prendront l'avenue Henri Bernère sur la D3 pour atteindre la commune de Saint-Lizier, emprunter le pont franchissant le Salat pour redescendre jusqu'à la pharmacie par la RD117, où ils seront guidés par le policier municipal et le cadre d'ASO en charge de la régulation, vers les deux places de stationnement réservées sur le parking de la piscine municipale. Afin de sensibiliser les administrés, les agents de la police municipale de Saint-Girons ont d'ores et déjà matérialisé les places sur ce parking qui sera réservé par ailleurs aux véhicules d'ASO.
- Le conseil départemental a relevé la présence d'un caniveau gênant dans la rue Villefranche. Il alertera l'organisateur avant le départ le dimanche 14 juillet sur l'existence de ce potentiel obstacle, au cours de la réunion qui se tiendra à Loudenvielle à 9h30.
- La police municipale souligne que la commune de Saint-Girons dispose de 4 sanitaires publics accessibles. Un retour par écrit venant confirmer ces données sera fait à la directrice des sécurités de la Préfecture.
- Le village TDF étant classé en tant qu'IOP, aucune commission de sécurité n'est prévue le matin du 14 juillet conformément à la décision du Maire de la commune.
- Le SDIS demande à ce que lui soit communiqué le numéro du responsable de la Croix-Rouge présent au poste de secours à Saint-Girons pour qu'il soit joignable par le CODIS durant l'évènement. La mairie va communiquer l'annuaire de crise complet à la préfecture dès ce soir.

- **Plateau de Beille et Les Cabannes :**

- Les travaux de toiture et d'enrobés sont terminés depuis le 9 juillet. Il est rappelé que le bâtiment en question n'est pas classé en tant qu'ERP. Il doit être exempt de tout matériel de chantier ou encombrants afin d'être en mesure d'abriter le public en cas d'intempéries. Un tour de chantier sera réalisé le 12 juillet pour y effectuer d'ultimes vérifications.
- Concernant le plan de barriérage du site, aucune modification ne lui a été apportée depuis la première version transmise une dizaine de jours plus tôt. Les plans devront être à jour lors du passage de la visite de sécurité le jour de la course.
- Au niveau du début de la piste au plateau, les zones de stationnement sont juxtaposées à des monticules de terre surélevées par rapport au niveau de l'enrobé. Les participants notent l'existence d'un risque d'instabilité de cette excroissance de terre en cas d'intempérie. La CCHA reste confiante dans la stabilité de l'ouvrage mais vérifiera s'il est possible de l'aplanir pour supprimer ce risque.
- Le conseil départemental a relevé la présence d'une bande de pavés traversant la chaussée au pied de la montée des Cabannes ainsi qu'une chambre France Télécom débordant sur la chaussée susceptible de faire naître un risque pour les pneus des cyclistes. Les services techniques du conseil départemental ont sécurisé ces infrastructures pour la course.
- Au pied du plateau, la mairie des Cabannes accueillera un écran géant sur la place des Platanes, attraction pouvant attirer le public des camps de vacances et des campings à proximité. Une aire a été aménagée pour accueillir les véhicules stationnant habituellement sur la zone condamnée par l'arrêté municipal. Une salle a été mise à disposition pour le PC GGD et le SDIS reste prépositionné à Vèbre (puis à Tarascon entre 18h et 21h) pour pouvoir intervenir. Les contacts des associations agréées de secourismes seront fournis au maire de la commune auquel la Préfecture rappelle l'obligation de prévoir un dispositif prévisionnel de secours sur le site.
- Concernant la montée du public au plateau de Beille et notamment l'afflux de campings-cars, un point de situation sera effectué par le GGD et la CCHA le vendredi 12 juillet et le samedi 13 juillet aux alentours de 8h00 du matin.
- La CCHA a indiqué qu'un groupe de 9 cyclistes féminines suivant le tracé du Tour de France en amont des coureurs et de la caravane a prévu d'accéder le samedi 13 juillet au plateau de Beille aux alentours de 21h00 alors que la route sera fermée. La directrice de cabinet se rapprochera du sous-préfet en charge du Tour de France pour l'informer de la situation et déterminer s'il est possible de les laisser passer.
- Pour la redescente des vélos le 14 juillet, le GGD indique que la réouverture s'effectuera par pallier et qu'ils ne seront pas prioritaires pour des raisons de sécurité.

- **Audressein :**
 - L'usage de ballots de paille dans les champs est interprété par la mairie et le SDRT comme une action de médiatisation des agriculteurs sympathisants du Tour de France. Aucun risque de trouble au bon déroulement de la course n'est relevé.
- **Engomer :**
 - Le conseil départemental relève un risque de descente d'une bordure du trottoir avec un risque de débordement sur la chaussée. La mairie d'Engomer va contrôler cette infrastructure et reste en contact avec le conseil départemental pour supprimer cette difficulté en cas de besoin.
- **Moulis :**
 - L'arrêté du conseil départemental prend en compte l'interdiction du stationnement sur la zone de ravitaillement. La gendarmerie nationale a adapté son dispositif pour renforcer la sécurité sur ce point. L'organisateur de la course garde à sa charge le montage technique du point de ravitaillement.
- **Eycheil :**
 - Des « poches de stationnement » ont été détectées en bord de chaussée. L'absence de véhicules stationnant sur ces places crée un élargissement de la chaussée s'arrêtant brutalement par une bordure perpendiculaire créant un risque pour les coureurs. Des bottes de pailles ou des séparateurs de chaussée seront installés par le conseil départemental pour signaler ces angles saillants.
- **Lacourt :**
 - Un morceau de route en partie effondré a été réparé du côté gauche dans le sens de la course. Son côté droit a été bouché et des balises ont été posées pour protéger la chaussée.
 - Un panneau d'informations est présent depuis 15 jours pour signaler la fermeture du pont aux usagers. Il sera complété par un autre panneau ajouté par le conseil départemental à la sortie de Saint-Girons.
- **Oust :**
 - La mention d'interdiction de stationnement sur la RD32 a bien été ajoutée à l'arrêté municipal.
- **Aulus-les-Bains :**
 - Le conseil départemental note la présence de rubalises au niveau d'une grange rénovée pouvant se décoller et encombrer la chaussée. Elle sera retirée par la mairie dans les plus brefs délais.

- **Val-de-Sos :**
 - Le conseil départemental relève que, dans la descente du port de l'Hers, des clôtures à moutons ont été juxtaposées à la chaussée et que les cyclistes la percutant pourraient s'enrouler dans les filets. La mairie va reprendre contact auprès de l'éleveur pour le convaincre de déplacer ces clôtures. Un retour sera communiqué aux services.

- **Capoulet-et-Junac :**
 - Le feu de circulation qui devait être neutralisé à partir de 18h sera finalement mis en état de clignotement orange permanent afin de prévenir les coureurs de la présence d'un carrefour. Monsieur le Maire évoque deux points d'attention sur la commune (une grille et une plaque). Le conseil départemental va contrôler ces deux points.

- **Niaux :**
 - Une question sera adressée à la Préfecture par mail en raison de problèmes de connexion internet.

- **Tarascon-sur-Ariège :**
 - S'agissant de la problématique du policier municipal blessé, le GGD affirme être en mesure de le remplacer par un PAX déployé au rond-point de Sabart.
 - Un rassemblement des jeunes agriculteurs est prévu au niveau du rond-point avec des amplificateurs de sons diffusant de la musique et une buvette. Il est rappelé au maire que la présence de cette buvette doit être autorisée au préalable par arrêté municipal. L'opportunité du positionnement de ce rassemblement présenté lors de la réunion est questionné par les services présents car il est enclavé par le parcours. Un contact sera pris avec l'organisateur pour définir les modalités d'installation.

- **Aulos-Sinsat :**
 - Concernant le passage à niveau, les forces de sécurité intérieure veilleront à l'absence de spectateurs sur la voie ferrée et de banderole déployée sur l'infrastructure ferroviaire. La présence de gendarmes, de la SUGE et d'un personnel ASO a été confirmée.

4. Autres

- La directrice de cabinet demande aux communes de signaler tout message à caractère revendicatif inscrit sur la chaussée ou aux abords de celle-ci pour permettre leur effacement avant le passage de la course. Un dernier passage sera réalisé samedi par le conseil départemental afin d'effacer ou de recouvrir les inscriptions non appropriées.
- S'agissant du personnel de santé mobile, l'ARS précise que les médecins ont reçu un badge et que les IDE vont décaler leurs tournées pour les adapter aux horaires de la course. Les personnels d'EHPAD opérant sur le parcours du Tour de France ont été informés par l'ARS des horaires de la course et vont s'adapter en conséquence.

- Afin d'éviter toute congestion de la route de la corniche, le conseil départemental diffusera comme consigne à Waze de ne pas recommander aux usagers d'emprunter cet itinéraire bis le jour de la course.
- Les appels aux secours s'effectueront normalement avec les numéros d'urgence. Le CODIS va prendre attache avec le CCTDF pour réguler les points d'entrée et de secours à l'arrivée de la caravane.
- Le SDIS note que le dispositif de secours au niveau de la buvette des rugbyman ne lui a pas été transmis. Le SIDPC s'engage à lui partager les informations recueillies auprès de l'organisateur.
- L'ordre d'évacuation des véhicules stationnés sur les 9 zones de parking au plateau de Beille le soir du 14 juillet s'organisera de la manière suivante : P1, P2 puis P4 et P3, P9 (VL), puis P8, P7, P5, P6 (camping-cars). Une attention particulière sera portée aux endroits où les flux vont s'agréger afin d'éviter tous accrochages ou tensions entre usagers (notamment au Pas de Roland). Le GGD dispose à cet effet d'une équipe sur place spécialement chargée de réguler le trafic. Il est estimé que peu de campings cars tenteront de redescendre le soir de la course.
- Le SDIS et le conseil départemental souhaitent pouvoir stationner 2 fourgons dans la bande des 300 mètres du col d'Agnes. La directrice de cabinet se rapprochera du sous-préfet en charge du TDF pour obtenir l'autorisation.

Pour le préfet et, par délégation,
la directrice de cabinet



Delphine LEMAIRE